

Cap-Santé, le 12 juillet 2023

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 12 juillet 2023 à 19 h 10, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.**

## **PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

### **Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :**

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn  
Municipalité de Deschambault-Grondines, Patrick Bouillé  
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé  
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard  
Ville de Neuville, Simon Sheehy  
Ville de Pont-Rouge, Mario Dupont  
Ville de Portneuf, Mario Alain  
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Danielle Ouellet  
Municipalité de Saint-Alban, Julie Quintin  
Ville de Saint-Basile, Guillaume Vézina  
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon  
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur  
Municipalité de Saint-Gilbert, Daniel Perron  
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Archill Gladu  
Ville de St-Marc-des-Carières, Maryon Leclerc  
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain  
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle  
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

### **Sont également présents :**

Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe  
Charles-Édouard France, directeur des finances  
Lucie Godin, directrice du service de développement économique (Développement local et des collectivités)  
Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
  - 4.1 Liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023
  - 4.2 Révision de la Politique de recouvrement et de radiation des mauvaises créances – Adoption
- 5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
  - 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (12 règlements)

**7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 8.1 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) - MRC de Portneuf – Projet(s) recommandé(s)
- 8.2 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)
- 8.3 Politique de soutien aux projets de restauration patrimoniale - volet municipal (volet 1B) – Adoption
- 8.4 Programme d'aide à la restauration patrimoniale – Adoption de l'ajout des bâtiments d'intérêt patrimonial à la liste des bâtiments admissibles au volet 1A du PSMMP par suite du nouveau règlement de PIIA (#279) de la Ville de Portneuf
- 8.5 Politique d'investissement commune FLI/FLS – Adoption d'une nouvelle politique
- 8.6 Programme d'aide financière aux entrepreneurs bénéficiant d'un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) pour favoriser la reprise ou le transfert d'entreprises en région – Autorisation de déposer des demandes de soutien à la FQM et de procéder aux transferts d'aides financières obtenues pour les entreprises de la MRC de Portneuf

**9. DOSSIERS RÉGIONAUX**

- 9.1 Appui à la Table des préfets dans ses interventions auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de celle-ci
- 9.2 Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) – Demande de participation financière pour le colloque provincial qui se tiendra à Saint-Raymond
- 9.3 Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf (FASAP) – Demande de participation financière pour l'année 2023
- 9.4 Tournoi amical de volleyball de Saint-Basile – Demande de participation financière

**10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

**11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

**12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. PROCHAINES RENCONTRES**

- Comité de travail – le mercredi **2 août 2023** à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi **16 août 2023** à 19 h

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 169-07-2023

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

CR 170-07-2023

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 21 juin 2023 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

## 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

### 4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 30 JUIN 2023

CR 171-07-2023

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	97 263,69 \$
Service de la paie :	330 629,78 \$
Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat :	72 947,95 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	48 706,66 \$
▪ Tourisme :	13 755,79 \$
▪ Accès entreprise Québec :	0 \$
▪ Entreprises et organismes Portneuf – Virage numérique :	0 \$
▪ Entente et projets culturels :	48 978,39 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	9 543,44 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	20 000,00 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	20 000,00 \$
Fonds régions et ruralité – FRR (ancien FDT) :	
▪ Fonds de croissance et Fonds de soutien aux entreprises :	41 000,00 \$
▪ Fonds de soutien projets structurants :	16 571,35 \$
▪ Stratégie jeunesse :	1 209,51 \$
▪ Organismes régionaux :	15 000,00 \$
▪ Entente agroalimentaire (MAPAQ ET CMQ) :	10 940,54 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions et/ou investissements projets MRC :	87 832,20 \$
▪ Devises portneuvoises :	240,00 \$

Subvention MAMH en support aux MRC et municipalités suite à la pandémie de COVID-19 :	0 \$
Baux :	9 142,83 \$
Territoires non organisés :	27 351,69 \$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>871 113,82 \$</b>

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de greffière-trésorière adjointe de la MRC de Portneuf, je soussignée, Caroline D'Anjou, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023, et ce, telles que présentées.

---

Caroline D'Anjou, greffière-trésorière adjointe

#### **4.2 RÉVISION DE LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT ET DE RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES – ADOPTION**

##### **CR 172-07-2023**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf gère plusieurs fonds d'investissement, de prêts et d'offres de services facturables aux citoyens et entreprises selon les balises établies dans son *Règlement numéro 402 modifiant le règlement numéro 385 pour actualiser la tarification des biens et services offerts par la MRC de Portneuf*;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf doit présenter la valeur réelle des comptes à recevoir et des prêts aux états financiers, en réévaluant la provision pour mauvaises créances annuellement et le cas échéant, radier les prêts réputés irrécupérables;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté, en juillet 2022, une Politique de recouvrement et de radiation de mauvaises créances (CR 185-07-2022), et que cette dernière nécessite des ajustements;

CONSIDÉRANT que le projet révisé de Politique de recouvrement et de radiation de mauvaises créances a été présenté aux élus lors du comité de travail du 5 juillet 2023, et que ces derniers s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC adopte la Politique de recouvrement et de radiation de mauvaises créances révisée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

##### **6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (12 RÈGLEMENTS)**

##### **CR 173-07-2023**

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 302-23 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 124 de la Ville de Neuville;
- règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 282 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro U-03-2023 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Saint-Gilbert;
- règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 256-1 de la Municipalité de Saint-Ubalde;
- règlement numéro 300-23 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 281 modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro 280 modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro U-05-2023 modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 de la Municipalité de Saint-Gilbert;
- règlement numéro U-06-2023 modifiant le règlement de lotissement numéro U-07-2014 de la Municipalité de Saint-Gilbert;
- règlement numéro 312-47-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 219-2 modifiant le règlement de construction numéro 219 de la Municipalité de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **8.1 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) - MRC DE PORTNEUF – PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)**

**CR 174-07-2023**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf un fonds ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce pour une somme totale de 6 426 000 \$ d'ici 2022;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel addenda à l'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signé le 13 octobre 2020 reconduisant le Fonds au 31 mars 2025 et totalisant une somme d'investissement de 11 394 558 \$ pour les années 2018 à 2025;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le FRCN en date de ce jour, et ce à hauteur de 1 817 196,11 \$;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse des projets;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

<b>Subventions</b>				
<b>Entreprise</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût de projet</b>	<b>Municipalité</b>	<b>Montant recommandé</b>
S.O.S. Accueil inc. (#4296)	Implantation d'un nouveau bâtiment	782 732 \$	Saint-Raymond	75 000 \$
Éco-Naud Exploitation Forestière inc. (#4118)	Acquisition de deux porteurs forestiers combinés	1 204 993 \$	Saint-Léonard-de-Portneuf	100 000 \$
Artéfact urbain inc. (#3104)	Acquisition du bâtiment de l'ancienne Caisse populaire Desjardins de Saint-Casimir	716 000 \$	Saint-Casimir	100 000 \$
	<b>TOTAL COÛT DE PROJET :</b>	<b>2 703 725 \$</b>	<b>TOTAL RECOMMANDÉ :</b>	<b>275 000 \$</b>

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les subventions telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8.2 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)**

**CR 175-07-2023**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 10 juillet 2023, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Description du volet	Emploi(s) créé(s)	Emploi(s) maintenu(s)
<b>Pont-Rouge</b>					
#07-23-4297	175 000 \$ 10 000 \$	FLI-FLS FSE volet 2	Prêt Soutien au transfert ou à la relève d'une entreprise existante	1	6
<b>Deschambault-Grondines</b>					
#07-23-3054	60 000 \$ 10 000 \$	FLI-FLS FSE volet 8	Prêt Soutien aux entreprises pour des projets d'expansion	2	5

\* TC = Temps complet, TP = Temps partiel, S = Saisonnier, JS = Journalier saisonnier, R = Renouvelé.

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.3 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS DE RESTAURATION PATRIMONIALE - VOLET MUNICIPAL (VOLET 1B) – ADOPTION**

**CR 176-07-2023**

CONSIDÉRANT la demande du ministère de la Culture et des Communications du Québec, partenaire dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT la recommandation du ministère de la Culture et des Communications du Québec d'adopter une Politique de soutien aux projets de restauration patrimoniale pour le volet municipal;

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux projets de restauration patrimoniale doit s'appuyer sur les modalités du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour le volet municipal;

CONSIDÉRANT que le projet de Politique de soutien aux projets de restauration patrimoniale a fait l'objet d'une présentation au comité de travail du 5 juillet 2023 et que les membres du conseil sont en accord avec son contenu;

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine la nouvelle Politique de soutien aux projets de restauration patrimoniale concernant le volet municipal (volet 1B) du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.4 PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE – ADOPTION DE L'AJOUT DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL À LA LISTE DES BÂTIMENTS ADMISSIBLES AU VOLET 1A DU PSMMPPI PAR SUITE DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE PIIA (#279) DE LA VILLE DE PORTNEUF**

**CR 177-07-2023**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté un Programme d'aide à la restauration patrimoniale dans le cadre du volet 1A du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier le 9 décembre 2020 (CR 294-12-2020);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux projets de restauration patrimoniale (CR 146-05-2021) vient encadrer la mise en œuvre de ce programme;

CONSIDÉRANT que les bâtiments concernés par le règlement #279, adopté par la Ville de Portneuf le 13 mars 2023 par résolution (2023-03-036), sont d'un intérêt patrimonial exceptionnel ou supérieur;

CONSIDÉRANT que les bâtiments concernés par ce nouveau règlement doivent être soutenus par le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), lesquels correspondent aux exigences du programme;

Il est proposé par M. Simon Sheehy et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'ajout des bâtiments visés par le nouveau « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 279 », adopté par la Ville de Portneuf le 13 mars 2023, au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.5 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS – ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE**

**CR 178-07-2023**

CONSIDÉRANT la refonte au 1<sup>er</sup> avril 2023 des modalités de gestion des Fonds locaux d'investissement (FLI) par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT le cadre applicable en matière d'investissement des Fonds locaux de solidarité de la FTQ;

CONSIDÉRANT que le projet de nouvelle politique doit tenir compte de ces nouveaux contextes;

CONSIDÉRANT que le Service de développement économique / Développement local et des collectivités de la MRC de Portneuf a procédé à la rédaction d'une nouvelle Politique d'investissement commune FLI/FLS;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle politique a été présentée à la commission du développement social et économique ainsi qu'au comité d'investissement commun de la MRC, et ce le 10 juillet 2023, aux fins de commentaires et d'approbation;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique et le comité d'investissement commun recommandent au conseil de la MRC de Portneuf d'entériner la nouvelle Politique d'investissement commune FLI/FLS;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte la nouvelle Politique d'investissement commune FLI/FLS;

QUE cette politique soit diffusée sur son site Internet tel que requis par le gouvernement du Québec et les Fonds locaux de solidarité (FLS).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**8.6 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRENEURS BÉNÉFICIAIRE D'UN PRÊT DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) POUR FAVORISER LA REPRISE OU LE TRANSFERT D'ENTREPRISES EN RÉGION – AUTORISATION DE DÉPOSER DES DEMANDES DE SOUTIEN À LA FQM ET DE PROCÉDER AUX TRANSFERTS D'AIDES FINANCIÈRES OBTENUES POUR LES ENTREPRISES DE LA MRC DE PORTNEUF**

**CR 179-07-2023**

CONSIDÉRANT que la FQM a déployé un nouveau programme d'aide financière afin de rendre accessible auprès des repreneurs des services spécialisés leur permettant d'acquérir une partie ou la totalité d'une entreprise au Québec;

CONSIDÉRANT que tout entrepreneur bénéficiant d'un financement par un Fonds local d'investissement (FLI) d'une MRC souhaitant acquérir une entreprise légalement constituée au Québec est admissible;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est gestionnaire d'un Fonds local d'investissement (FLI) depuis la création de son Service de développement économique en 2015;

CONSIDÉRANT que le Service de développement économique / Développement local et des collectivités de la MRC aura la responsabilité d'identifier les dossiers qui pourront bénéficier de ce programme auprès de la FQM;

CONSIDÉRANT que dès le début du processus, la MRC doit obligatoirement vérifier auprès de la FQM l'éligibilité du projet et la disponibilité des fonds en utilisant le formulaire prévu à cette fin;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf d'entériner la participation de son Service de développement économique / Développement local et des collectivités au nouveau programme de la FQM;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise son Service de développement économique / Développement local et des collectivités à procéder aux demandes d'aides financières auprès de la FQM et de procéder aux transferts des sommes reçues de la FQM auprès des repreneurs identifiés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. DOSSIERS RÉGIONAUX**

**9.1 APPUI À LA TABLE DES PRÉFETS DANS SES INTERVENTIONS AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE CELLE-CI**

**CR 180-07-2023**

CONSIDÉRANT que la Table des préfets de la Capitale-Nationale s'est réunie le 16 juin dernier pour discuter d'enjeux régionaux, et que la problématique liée à la modification apportée par le projet de loi 103 à l'article 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour qu'une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole et la démonstration quant à la non-disponibilité d'un espace approprié aux fins visées soient désormais faites au niveau régional et non plus municipal (local), point soulevé comme une préoccupation majeure pour l'ensemble des territoires;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets a adopté une résolution afin que le sujet soit porté à l'assemblée générale annuelle de la FQM, et que cette résolution est jointe à la présente;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf est fortement préoccupé par la situation qui a un impact direct sur le développement et la vitalité de son territoire;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE la résolution adoptée par la Table des préfets fasse partie intégrante du préambule de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf manifeste son appui entier à la Table des préfets et demande à la FQM d'aborder le sujet lors de son assemblée générale annuelle afin que soit entendue la voix des MRC limitrophes aux grands centres urbains et/ou en territoires ruraux;

QUE copie de cette résolution soit acheminée aux autres MRC constituantes de la Table des préfets, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la FQM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2 ASSOCIATION DES RÉSEAUX CYCLABLES DU QUÉBEC (ARCQ) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE COLLOQUE PROVINCIAL QUI SE TIENDRA À SAINT-RAYMOND**

**CR 181-07-2023**

CONSIDÉRANT que l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) demande à la MRC de Portneuf d'être commanditaire de l'édition 2023 de son congrès, qui se tiendra les 18 et 19 octobre prochains, à Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que l'événement sera coorganisé par la Véloliste Jacques-Cartier/Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement aux réalisations de cette organisation;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2023 de son service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M. Daniel Perron et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser la somme de 1 000 \$ à l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) comme participation financière pour l'édition 2023 de son congrès;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 FONDATION D'AIDE AU SPORT AMATEUR DE PORTNEUF (FASAP) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2023**

**CR 182-07-2023**

CONSIDÉRANT que la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf a sollicité, pour l'année 2023, une contribution financière de 15 000 \$ afin d'aider les athlètes de la grande région de Portneuf;

CONSIDÉRANT que lors de la confection des prévisions budgétaires 2023, le comité des priorités a recommandé au conseil de prévoir une somme de 15 000 \$ afin de supporter cette organisation;

CONSIDÉRANT que ladite contribution fait de la MRC le partenaire officiel de la FASAP pour l'année en cours, statut attaché à un programme de visibilité;

Il est proposé par M. Maryon Leclerc et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser la somme de 15 000 \$ pour l'année 2023 à la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf;

QUE ladite dépense soit prise à même le poste budgétaire « Contribution financière FASAP » numéro 02 70193 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.4 TOURNOI AMICAL DE VOLLEYBALL DE SAINT-BASILE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**CR 183-07-2023**

CONSIDÉRANT que M. Jean-François Verret demande à la MRC de Portneuf une aide financière de 500 \$ pour l'organisation de la 20<sup>e</sup> édition du Tournoi amical de volleyball de Saint-Basile, au bénéfice de la Maison des jeunes de Saint-Basile;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cette activité;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2023 de son service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser la somme de 500 \$ pour la tenue de la 20<sup>e</sup> édition du Tournoi amical de volleyball de Saint-Basile;

QUE ladite dépense soit prise à même le poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

#### **COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre du comité est prévue le 13 juillet prochain.

#### **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre de la commission a eu lieu plus tôt cette semaine, et que les points traités ont fait l'objet de résolutions dans le cadre de la présente séance.

#### **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

M. Yves Bédard mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

## **COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre de la commission aura lieu d'ici la fin de l'été afin de traiter de dossiers liés aux ressources humaines.

## **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre du comité aura lieu d'ici la fin de l'été.

## **COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre du comité aura lieu d'ici la fin de l'été.

## **TRANSPORT RÉGIONAL**

M. Jacques Delisle mentionne qu'il n'y a rien à signaler concernant la CTRP.

## **RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)**

M. Archill Gladu indique qu'il n'y a rien à signaler concernant la Régie.

## **FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE**

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre du Forum des élus n'a eu lieu.

## **11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

M. Patrick Bouillé rappelle la tenue du Symposium Rendez-vous des arts de Deschambault-Grondines, qui aura lieu le 5 août prochain, au Cap Lauzon, sous la présidence d'honneur de l'artiste Catherine Blackburn.

M. Mario Alain invite ses collègues maires à s'inscrire, ou déléguer un représentant, à la Randonnée vélo santé – Alcoa de la Fondation Santé Portneuf, qui aura lieu le 9 septembre prochain.

M. Jacques Delisle réitère son invitation à visiter l'exposition Riopelle et la programmation festive qui y est liée, qui se déroule à l'église de Saint-Thuribe jusqu'au 3 septembre prochain.

M. Daniel Perron invite les membres du conseil et la population à se rendre à Saint-Gilbert les 15 et 16 juillet prochains pour la tenue du Festival de la pétanque. M. Bernard Gaudreau souligne par ailleurs la participation d'une équipe de représentants du conseil de la MRC au festival.

M. Gaudreau remercie ses collègues Mme Lise Baillargeon, ainsi que MM. Guy Germain et Claude Duplain pour leur excellent travail en gestion de crise liée à la pluie diluvienne de la journée précédente et à ses répercussions sur leur territoire respectif.

M. Raymond Francoeur mentionne qu'une activité d'accueil des travailleurs agricoles étrangers aura lieu le dimanche 16 juillet prochain, dès 15 h, au Vieux couvent de Neuville.

**12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'a été discuté.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CR 184-07-2023**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 25 sur la proposition de M. Simon Sheehy.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet,

La greffière-trésorière adjointe,

\_\_\_\_\_  
Bernard Gaudreau

\_\_\_\_\_  
Caroline D'Anjou